## LES CONTACTS

Foyer d'Hébergement de la Résidence « Les Poteries » 2, rue du commandant Léon Chesne - 28000 CHARTRES

**2** 02.37.36.71.69 (standard)

**2** 02.37.18.08.34 (équipe éducative)

verslautonomie.direction@gmail.com verslautonomie.chefdeservice@gmail.com verslautonomie.secretariat@gmail.com verslautonomie.foyer@gmail.com



Bus n°8, Arrêt : CHESNE



<u>Horaires d'ouverture du secrétariat : 8h - 12h / 14h - 16h30</u> <u>Présence équipe éducative : 14h à 23h</u>

### La Résidence « Les Poteries »

## 2, rue du Commandant Léon CHESNE 28000 CHARTRES





## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

#### Un peu d'histoire

L'Association "Vers l'autonomie" est une association locale fondée en 1985 par un groupe de parents de jeunes handicapés mentaux en réaction à l'insuffisance de places de foyers d'hébergement.

L'association a été déclarée à la préfecture le 22 juillet 1985.

L'article 2 des statuts de l'association assigne les missions suivantes :

«Créer, gérer des lieux de vie et de travail à l'intention des personnes handicapées mentales adultes, dans une volonté d'intégration sociale maximum, pour leur permettre la plus grande autonomie possible ».

#### Quelques dates importantes

> 1992 : ouverture du foyer d'hébergement.

L'association a créé en 1992 à Chartres un foyer d'hébergement "résidence les poteries".

Cet établissement d'une capacité de 18 appartements dont un studio de stage, accueille des adultes déficients intellectuels, tous en situation de travail en milieu protégé et ordinaire.

> 2005 : création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

En outre, l'association « Vers l'Autonomie a créé un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale agréé pour une capacité de 45 places.

> 2007 : ouverture d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Elle a, depuis, créé un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) d'une capacité agréée de 24 places.

Cet ESAT propose 3 secteurs professionnels: les espaces verts; la peinture et les petits travaux; le recyclage.

# VOTRE PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

Votre projet individuel d'accompagnement est élaboré avec vous selon :

- Vos capacités
- Vos besoins
- Vos envies

Il détermine les actions à mener et sera revu régulièrement dans l'année.

### LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le CVS est un moment privilégié qui vous permet de participer à la vie du foyer et à son mode de fonctionnement. Il traite de tout ce qui vous concerne au quotidien.

Il se réunit 3 fois par an.

Il est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel, du Conseil d'Administration et des organismes de tutelles.

## LES MISSIONS DU FOYER D'HEBERGEMENT

La résidence « Les Poteries » a pour mission de vous permettre d'accéder à la plus grande autonomie possible en fonction de vos capacités afin de vous permettre de vivre dans un appartement extérieur indépendant.

Si cela ne s'avère pas envisageable, un lieu d'accueil mieux adapté vous sera proposé.

Les principaux accompagnements développés avec les résidents visent l'autonomie dans les domaines suivants :

- √ L'hébergement, visant confort, sécurité, responsabilisation, socialisation et intégration des résidents dans la cité
- L'hygiène alimentaire, corporelle, du logement par des actions et accompagnements éducatifs adaptés aux besoins et souhaits des résidents, pour une meilleure santé
- L'accès aux soins, pour assurer un suivi médical et les soins nécessaires aux résidents
- ✓ La gestion des documents administratifs et l'aide éducative au budget
- ✓ La gestion des temps libres (loisirs, vacances, activités sportives,...)
- ✓ Le Partenariat avec les employeurs ainsi que les organismes de Tutelles

## VOTRE ADMISSION EN FOYER D'HEBERGEMENT

✓ Pour être admis(e) au foyer d'hébergement, vous :



- 1. bénéficier d'une orientation de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA);
- 2. travailler en milieu ordinaire, au sein d'un ESAT ou d'une entreprise adaptée.



- Une demande doit être formulée par écrit au directeur par vous, votre famille, ou votre représentant légal. Après réception de ce courrier, un entretien et une visite du foyer vous seront proposés.
- √ Vous avez effectué un stage de trois semaines comprenant au minimum un weekend sur le foyer.
- ✓ A l'issue de ce stage, un bilan a été effectué et envoyé à la MDA.

#### La période d'essai :

D'une durée de 3 à 6 mois, la période d'essai permet de valider l'orientation définie par la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

#### L'admission définitive :

A la fin de votre période d'essai, un bilan sera réalisé par l'équipe éducative. En fonction de la situation, le directeur de l'établissement validera votre admission définitive au foyer d'hébergement ou sollicitera la CDAPH pour un renouvellement de la période d'essai ou une réorientation plus adaptée.

## L'EQUIPE DU FOYER D'HEBERGEMENT

<b>Directeur</b> Guillaume BUCHON	Chargé de diriger l'établissement, le directeur est à votre disposition en cas de difficultés.
<b>Chef de Service</b> Jean-Sébastien CLAREY	Chargé de la coordination des actions de l'équipe éducative et de l'organisation quotidienne de la structure, le chef de service est à votre disposition pour aborder avec vous les différents problèmes relationnels ou personnels que vous pourriez rencontrer.
Secrétaire Nathalie DARMIGNY Comptable Geneviève MARTIN	La secrétaire est chargée de l'accueil, de réceptionner les appels téléphoniques. La comptable est chargée de la paie et de la comptabilité des différents services.
Psychologue Claire BREUIL- TAFFOREAU	La psychologue est présente sur la structure une fois tous les 15 jours afin de proposer un temps de parole et d'écoute aux résidents.
Equipe éducative FH Clarisse DESEEZ ALONSO Maëva POULAIN Laure HAYE Charlotte RUIZ Céline SERIVES  Equipe éducative SAVS Sandrine RIGUET	Il y a deux équipes au sein de l'établissement.  L'équipe éducative du Foyer vous accompagnera tout au long de votre stage et répondra à vos questions. Un éducateur référent sera nommé et organisera le suivi de votre stage.  L'équipe éducative du SAVS interviendra sur des temps collectifs ainsi que certains week-ends.
Karine NAVET Catherine ENGELHARD Isabelle KISTER	1
Surveillantes de nuit Isabelle FILLON Emmanuelle BOUGE	Elles assurent une présence de 23h à 8h du matin en semaine et de 22h à 8h du matin le week-end. Si vous avez un problème, vous pourrez les solliciter.
Entretien/Maintenance Axel MOREAU	Il assure l'entretien et la maintenance des locaux et des appartements.
L'Association Vers l'Autonomie, ainsi que toutes les équipes vous souhaitent	

« la Bienvenue! »

## LES PRESTATIONS PROPOSEES

Durant votre séjour au Foyer d'Hébergement, diverses prestations vous sont assurées.

#### Hébergement :

Votre logement est votre espace privé. Vous disposez d'un appartement non meublé avec un coin cuisine et des sanitaires.

Une clef vous est remise à votre arrivée. Vous en êtes responsable.

Vous devez assurer l'entretien et la propreté de votre appartement. Un état des lieux entrant et sortant sera effectué.

#### Repas :

Vous pouvez prendre vos repas seul dans votre appartement ou en compagnie d'un éducateur

Vous pouvez également vous inscrire au collectif : repas payant en compagnie d'autres résidents et d'un éducateur, tous les soirs de la semaine et le weekend (midi et soir).

#### Locaux:



L'agent d'entretien de l'établissement veille à la propreté des locaux. Le soir et les week-ends les résidents assurent avec les éducateurs présents la remise en état des espaces communs après les repas.

Votre participation à ces différentes tâches contribue au bon déroulement de la vie en collectivité.